Image not found or type unknown

Demande de visa étudiant refusé pour amande impayé

Par **sarahs**, le **27/05/2014** à **01:05**

Bonjour,
J'ai effectué un séjour en France et j'ai eu une amande de transpole. Ma logeuse devait payer mais elle ne l'a pas fais. Je me demande si je pourrai retourner en France avec cette amande qui est passé au trésor public. Si je paye mon amande pourrai je obtenir le visa pour revenir?
MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés